



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
EN INDONÉSIE

N° 467 /AET

L'Ambassade de France en Indonésie présente ses compliments
au Secrétariat de l'ASEAN et a l'honneur de lui transmettre ci-joint :

- l'instrument de ratification français du Troisième protocole
amendant le Traité d'Amitié et de Coopération en Asie du Sud-est.

L'Ambassade de France en Indonésie serait reconnaissante au
Secrétariat de l'ASEAN de bien vouloir accusé réception de ce
document. *fl*

L'Ambassade de France en Indonésie saisit cette occasion pour
renouveler au Secrétariat de l'ASEAN les assurances de sa haute
considération.



Jakarta, le 15 mars 2011

PJ. : 1

RECEIVED

15 MAR 2011

ASEAN Secretariat
70A Jalan Sisingamangaraja
JAKARTA 12110

THE ASEAN SECRETARIAT
LEGAL SERVICES AND AGREEMENT
DIVISION

UNOFFICIAL TRANSLATION

N° 467/AET

The Embassy of France in Indonesia presents its compliments to the ASEAN Secretariat and has the honour to enclose herewith :

- the French instrument of ratification of the third Protocol amending the Treaty of Amity and Cooperation in Southeast Asia , which was signed on 6 January 2011 in Paris.

The Embassy of France would appreciate if the ASEAN Secretariat could acknowledge receipt of this document./.

The Embassy of France avails itself of this opportunity to renew to the ASEAN Secretariat the assurances of its highest consideration.

Jakarta, 15 March 2011

Encl. : 1

ASEAN Secretariat
70A Jalan Sisingamangaraja
JAKARTA 12110

Le Président de la République française,

Vu l'article 52 de la Constitution,

Approuve

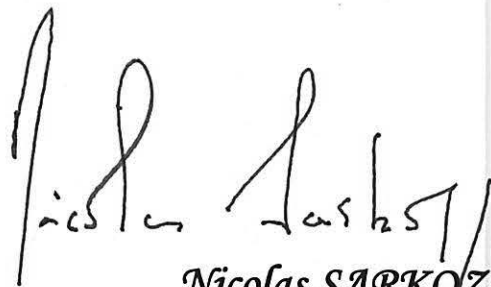
*Le troisième Protocole amendant le Traité d'amitié et de coopération en
Asie du Sud-Est (ensemble une déclaration),*

signé à Hanoï le 23 juillet 2010,

et

Déclare qu'il est ratifié et sera exécuté par la République française,

Fait à Paris, le 6 Janvier 2014



*Nicolas SARKOZY,
Président de la République française*

Le Premier Ministre



*Le Ministre des Affaires étrangères
et européennes*



François FILLON